

PREFECTURE DE LA VIENNE
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2023-DCPPAT/BE-070 en date du 21 mars 2023, une enquête publique est ouverte pendant **39 jours consécutifs du 09 mai 2023 (08h30) au 16 juin 2023 (11h30)**, dans les communes de CHAMPNIERS et LA CHAPELLE-BÂTON sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Directeur de la Société FERME EOLIENNE DE CHAMPNIERS-LA CHAPELLE-BÂTON, pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien « Ferme éolienne de Champniers et La Chapelle-Bâton » composé de 3 éoliennes et de 1 poste de livraison sur les communes de CHAMPNIERS et LA CHAPELLE-BÂTON, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'installation comportant notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact, sera déposé en mairies de CHAMPNIERS et LA CHAPELLE-BÂTON afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies :

Champniers :

- mardi de 08h30 à 16h30
- vendredi de 08h30 à 16h30

La Chapelle-Bâton :

- lundi et mardi de 15h00 à 18h00
- mercredi de 09h00 à 12h00
- jeudi de 15h00 à 18h00
- vendredi de 15h00 à 17h00

Monsieur Roger ORVAIN, Officier supérieur de l'armée de terre en retraite, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 14 mars 2023, recevra en personne en mairies de CHAMPNIERS et LA CHAPELLE-BÂTON les observations du public :

Champniers

- Mardi 09 mai 2023 de 08h30 à 11h30
- Mardi 23 mai 2023 de 08h30 à 11h30
- Vendredi 16 juin 2023 de 8h30 à 11h30

La Chapelle-Bâton :

- Mercredi 17 mai 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 08 juin 2023 de 15h00 à 18h00

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront également pendant toute la durée de l'enquête :

- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de CHAMPNIERS – 1 rue Buissonnière – 86 400 CHAMPNIERS, siège principal de l'enquête;

ou

- être déposées sur le registre électronique d'enquête à l'adresse suivante : **ferme-eolienne-champniers-la-chapelle-baton@mail.registre-numerique.fr**

ou

- être déposées en se connectant sur le lien suivant: **<https://www.registre-numerique.fr/ferme-eolienne-champniers-la-chapelle-baton>**

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « actions de l'Etat – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (Bureau de l'Environnement, 7 place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Environnement et en Mairies de CHAMPNIERS et LA CHAPELLE-BÂTON, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « action de l'Etat – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de la Société FERME EOLIENNE DE CHAMPNIERS-LA CHAPELLE-BÂTON – 1 rue des Arquebusiers – 67 000 STRASBOURG
Mme Estelle MARCHAND – 05 55 48 38 97 – estelle.marchand@volkswind.com